

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DASES 88 Subventions (11 800 euros) pour des actions de soutien en direction des aidants familiaux des personnes âgées parisiennes.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L-3.411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris, lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Association pour l'assistance totale à domicile (APATD) (19^e), Avec nos proches (20^e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Galla BRIDIER, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1 800 euros est attribuée à l'association Association pour l'assistance totale à domicile (APATD) (SIMPA 159101 – dossier 2019_03716) au titre de 2019.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à l'association Avec nos proches (SIMPA 20593 – dossier 2019_00398) au titre de 2019.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 934, rubrique 423, nature 65748, destination 4238005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO